AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1212
FR0000130452-FS0624

25 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EIFFAGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 mai 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris 07SP) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mai 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société Bpifrance SA[1], les seuils de 10% du capital et des droits de vote et 5% du capital de la société EIFFAGE et détenir 5 559 781 actions EIFFAGE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	5 559 781	5,67	5 559 781	4,94
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Total CDC	**5 559 781**	**5,67**	**5 559 781**	**4,94**

Ce franchissement de seuils résulte (i) d'une cession d'actions EIFFAGE hors dans le cadre d'un placement privé d'« *accelerated book building* » et (ii) d'une cession d'actions EIFFAGE au profit de la société[4].

———

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Dont 100 actions EIFFAGE prêtées par Bpifrance à M. Jean-Yves Gilet au titre d'un prêt de consommation d'actions, assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° bis du code de commerce.
[3] Sur la base d'un capital composé de 98 082 265 actions représentant 112 655 778 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé par la société EIFFAGE le 20 mai 2016.